1378

Abattoir de Conditionnement de Lapins de Vendée
A.C.L.V.

le 10/3/2010

Société Anonyme au capital de 700 000 euros
Siège Social : Zone industrielle de Montifaut
85700 POUZAUGES
LA ROCHE SUR YON B 383 320 520

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2009

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille neuf,
Le dix-sept décembre,

A seize heures,

Les actionnaires de la société ACLV Abattoir de conditionnement de lapins de Vendée, société anonyme au capital de 700 000 euros divisé en 350 000 actions de 2 euros chacune, dont le siège est sis ZI de Montifaut, 85700 POUZAUGES, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, ZI de Montifaut 85700 POUZAUGES, sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre recommandée adressée le 2 décembre 2009 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre LOEUL, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société LOEUL PIRIOT et la coopérative C.P.L.B, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

La coopérative CAVAC est désignée comme secrétaire.

La Société AVENCIA, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 2 décembre 2009, présente / absente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés possèdent 350 000 actions sur les 350000 actions ayant le droit de vote.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres recommandées de convocation adressées aux actionnaires et les récépissés postaux,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Modification corrélative des statuts,
- Démission du Président Directeur Général,
- Remplacement d'un administrateur démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier les dates d'ouverture de clôture, actuellement au 1er octobre et 30 septembre, pour les fixer aux 1er janvier et 31 décembre.

L'exercice en cours, ouvert le 1er octobre 2009, sera ainsi clos au 31 décembre 2009 et aura une durée exceptionnellement réduite à trois mois.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 6 des statuts de la manière suivante :

« **Article 6 - EXERCICE SOCIAL**

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du souhait émis par Monsieur Jean-Pierre LOEUL de démissionner de ses mandats de Président du Conseil d'Administrateur et de Directeur Général, et ce à compter du 14 janvier 2010.

L'Assemblée Générale se réunira sur convocation du Conseil d'Administration en vue de nommer un nouveau Président du Conseil d'Administration.

Il est pris acte de la poursuite de son mandat d'administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Monsieur Michel POUPLIN ayant présenté sa démission au titre de son mandat d'administrateur, l'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, Monsieur André BONNET, demeurant 6 rue du Pâtis 85170 LA POIRE SUR VIE., pour la période restant de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*

* *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les Scrutateurs | Le Président | Le Secrétaire





